



L'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon, un symbole de modernité et d'ambition, un outil de cohésion des « services »

Résumé :

L'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon est inauguré le 10 février 1977. Souhaité dès 1969, il devient rapidement le symbole de l'émergence communautaire. La décision de créer ce bâtiment apparaît tout d'abord par une volonté de rationalisation et d'efficacité. En même temps, il doit être symbolique de la nouvelle collectivité, ouverte sur les citoyens et signe d'une modernité, représentée par son style architectural et son implantation dans le nouveau quartier de la Part-Dieu.

Sommaire :

Les débuts « dispersés » de la nouvelle collectivité	p 3
La décision est prise de créer un « hôtel » de communauté urbaine, bâtiment fonctionnel et symbolique	p 3
L'organisation du concours d'architecture	p 4
Un projet à l'architecture sobre nécessitant la mise en oeuvre de techniques de construction complexes	p 5
Des réactions globalement positives	p 6
Interview de Charles Delfante – ancien urbaniste en chef de la Part-Dieu	p 8

40 ans du Grand Lyon : un récit à partager

Après avoir créé une communauté de moyens il y a 40 ans de cela, sous l'impulsion de l'Etat, le Grand Lyon constitue aujourd'hui une communauté de projets autonome, reconnue pour son efficacité dans la gestion d'un territoire qui regroupe 57 communes et plus de 1,3 millions d'habitants. Mais l'histoire ne s'arrête jamais : cette collectivité reste en devenir et l'enjeu est désormais de constituer une véritable **communauté de destin**, inscrite dans le grand bassin de vie de l'agglomération, à savoir le territoire qui, de Saint-Etienne à Ambérieu-en-Bugey, de Vienne à Villefranche-sur-Saône, regroupe plus de 2 millions d'habitants. 2 millions d'habitants rapprochés par les réalités de la vie quotidienne, mais aussi par la nécessité de former une masse critique capable de maintenir la capacité d'innovation et le rang du Grand Lyon dans le contexte de la concurrence internationale du 21^e siècle. Pour y parvenir, il s'agit non seulement de partager collectivement des projets, mais aussi de se doter de racines communes.

C'est pour nourrir cette ambition que la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon a engagé, en lien avec le Service des archives et le Service de la communication interne, un travail de fond visant à écrire une première histoire de l'institution. L'idée est de rassembler et d'organiser les nombreux éléments de cette histoire qui existent déjà de manière éparse, afin de les rendre intelligible par un large public à travers une mise en récit.

A partir des documents d'archives disponibles dans et hors de l'institution (débat et délibérations de l'assemblée communautaires, journaux internes, archives de la presse locale et nationale, dossiers techniques produits par les différents services, fonds photographiques et filmographiques ...) ; de thèses et travaux d'étudiants sur l'histoire urbanistique ou politique de l'institution ; et enfin de recueils de témoignages rendant compte de la mémoire encore vivante du Grand Lyon (interviews d'agents et de retraités de la Communauté urbaine, d'élus ou ex-élus, de professionnels ayant travaillé sur les grands projets d'agglomération), une **chronologie générale** des mandatures, des réalisations et des événements marquants a été établie. Des **axes thématiques** ont été définis, qui sont autant de fils conducteurs pour analyser le passé et ouvrir sur l'avenir.

Ont ainsi été repérés :

- des **questions** et des **points de fragilité** dans cette histoire : une certaine lourdeur administrative, une complexité des rouages internes et des processus de décision ; une difficile lisibilité de l'institution et de ses champs d'intervention pour les citoyens et les partenaires de la Communauté urbaine ;
- des **permanences heureuses** dans cette histoire : la culture du pragmatisme et de l'expérimentation ; une forte propension à l'innovation technique, en même temps qu'à l'adaptation ingénieuse de techniques venues d'ailleurs ; une capacité à porter des grands projets et à agir malgré le risque ; le sens de la conciliation, qui permet de dépasser les conflits entre intérêts politiques, territoriaux et institutionnels ; la continuité des politiques publiques, condition pour agir sur le long terme... ;
- des **dynamiques de changement** : d'une appréhension mécaniste et technicienne de l'urbain à une approche plus sensible, prenant en compte la complexité, notamment au travers de la concertation avec la population ; de la tutelle de l'Etat à l'affirmation d'un pouvoir d'agglomération autonome ; l'extension des compétences et l'affirmation de nouvelles vocations de la Communauté urbaine au fil des ans ; « l'internationalisation » du Grand Lyon...

Ces permanences et dynamiques de changement, qui peuvent être considérées comme fondatrices d'un projet et d'une vision du futur, se manifestent de mille manières dans les moments-clés de l'histoire de l'institution, et plus généralement de l'agglomération. La présente note éclaire l'une de ces étapes. Articulée à de nombreux autres textes, elle est l'un des éléments qui doivent permettre de constituer la trame de ce grand récit à partager...

L'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon est inauguré le 10 février 1977, en présence de Raymond Barre, premier ministre, Francisque Collomb, maire de Lyon et président de la Courly, Mr Doucil, préfet de Région et du Rhône et Mr Meulet, secrétaire général de la communauté urbaine. Souhaité dès 1969, il devient le symbole de l'agglomération. La décision de faire construire un hôtel communautaire est prise par le conseil de communauté le 12 juin 1970. Le lauréat du concours est désigné le 23 mai 1972. Le chantier débute en janvier 1973 et les services communautaires (820 personnes) s'installent dans le nouveau bâtiment durant la deuxième quinzaine du mois de janvier 1977.



Les débuts « dispersés » de la nouvelle collectivité

La loi n°66-1069 du 30 décembre 1966 instaure les communautés urbaines. Le décret n°68-1127 du 16 décembre 1968 fixe au 1^{er} janvier 1969 la date d'exercice des compétences de la Communauté urbaine de Lyon. La nouvelle collectivité installe son état major dans le palais des Congrès, quai Achille Lignon. Le premier conseil de communauté a lieu le 11 décembre 1968. Il est présidé par le préfet Max Moulins. Louis Pradel, maire de Lyon, est élu président.

Du premier janvier 1969 au 17 janvier 1977, les services communautaires sont disséminés dans plusieurs locaux sur le territoire lyonnais, ils proviennent en effet de la juxtaposition d'éléments émanant des principales communes membres. La direction des services techniques se trouve par exemple rue Edouard Herriot, le service des eaux, quai Jules Courmont, l'architecture, nettoyage, rue Clément Marot, l'électromécanique, chemin de Choulans, le secrétariat général, l'aménagement urbain, assainissement et l'atelier d'urbanisme quai Achille Lignon... Le fonctionnement et la visibilité de cette nouvelle administration sont donc peu satisfaisants.

La décision est prise de créer un « hôtel » de communauté urbaine, bâtiment fonctionnel et symbolique

En 1969, le troisième étage du palais de la foire internationale devient provisoirement le siège principal de la Communauté urbaine de Lyon. Un groupe de travail se met pourtant immédiatement à réfléchir à la manière de regrouper l'ensemble des services du nouvel établissement public. La solution du regroupement s'impose pour « donner cohésion, cohérence, efficacité, unité de pensée et de conception aux services ». « Une telle dissémination des unités dirigeantes de chaque grande compétence communautaire est véritablement incompatible avec la recherche d'efficacité qui doit s'attacher à toute action communautaire. [...] En résumé, la véritable image de marque de la communauté urbaine sera obtenue lorsque la coordination parfaite des services sera atteinte ; cette coordination – qui devra déboucher sur l'efficacité encore plus grande du nouvel établissement public, passe par la création d'une « maison commune », véritable centre de décision de

l'agglomération ¹ ».

Ce nouveau centre administratif doit participer à la « création d'une image de marque, et surtout d'un « esprit » communautaire chez tous les fonctionnaires et agents désormais réunis au sein d'une même maison [...] l'agglomération lyonnaise doit se doter de ce nouvel outil de travail, propre à valoriser son développement et par là même son rayonnement ²».

Le bureau de la communauté urbaine opte définitivement pour la construction d'un hôtel de communauté dans le secteur de la Part-Dieu, « futur centre directionnel de l'agglomération : une telle implantation avait valeur de symbole, aussi convenait-il de tout mettre en oeuvre pour assurer la réussite de l'entreprise³ ».

Ce projet met un terme à la construction d'une mairie centrale annexe à la Part-Dieu. Cet édifice, adapté aux usages administratifs devait permettre de décongestionner l'hôtel de ville de Lyon pour l'affecter à des usages plus protocolaires.

L'organisation du concours d'architecture

Le concours se déroule en deux phases (ou degrés). Les projets sont anonymes durant la première phase. Le concours est réservé aux architectes domiciliés dans le département du Rhône⁴. Cette clause marque « l'intérêt porté par la communauté urbaine aux Hommes de l'Art résidant dans l'agglomération ».

38 projets sont présentés par différentes équipes d'architectes de la région lyonnaise. Parmi ceux-ci, 22 sont sélectionnés pour le premier degré. A l'issue de la première phase, 6 équipes participent au second tour. Celui-ci doit permettre un développement des idées et s'apparente à un avant-projet.

Le jury devant désigner le lauréat est présidé par Louis Pradel, président de la communauté urbaine. Il comprend les 12 vice-présidents de la COURLY, deux architectes représentant de l'Ordre, ainsi qu'à titre consultatif le secrétaire général, le directeur des services techniques ainsi que le directeur de l'atelier d'urbanisme, Charles Delfante, secrétaire rapporteur du concours.

Les élus souhaitent que le bâtiment permette un regroupement des services et donc qu'il crée un véritable outil de travail. L'édifice doit présenter un caractère d'ouverture et d'information auprès du public. Le nouveau bâtiment doit s'inscrire dans le nouveau quartier de la Part-Dieu, affirmant le caractère directionnel de la métropole régionale en cours de construction.

Un bureau d'études spécialisé apporte son concours pour la programmation des futurs espaces du bâtiment : organisation, superficie, etc. en tenant compte de l'organisation actuelle et future de l'institution.

Après une séance particulièrement indécise et serrée, le choix du lauréat se porte sur la jeune équipe d'architectes René Gimbert et Jacques Vergély. Le projet proposé respecte le programme, est d'une grande qualité architecturale, modulable et s'inscrit dans le plan du quartier.

¹ Henri Meulet, Secrétaire général de la Courly in « Un hôtel de communauté urbaine à Lyon » - non daté

² Henri Meulet, *ibid.*

³ Henri Meulet, *ibid.*

⁴ « Il était plus équitable de faire travailler des architectes qui paient leurs impôts dans le département et plus précisément à Lyon [...] nous avons pensé que la valeur des architectes lyonnais justifiait l'ouverture du concours entre eux » Louis Pradel, *Le Journal de Lyon* – 4 novembre 1971.

Le projet concurrent se présente sous la forme d'une série de bâtiments de forme hexagonales, de hauteurs différentes. La plus haute des tours entre dans la catégorie des immeubles de grande hauteur (IGH).

L'équipe lauréate Gimbert-Vergély présente son projet ainsi : « Être un centre de coordination et de décision, et de ce fait exprimer fortement auprès du public son rôle politique dans la ville. Être un lieu d'information et de rassemblement du public, et de ce fait, pouvoir accueillir largement ce dernier en lui présentant un usage assumé, symbole de la vie en cité ».

Un projet à l'architecture sobre nécessitant la mise en oeuvre de techniques de construction complexes



Archives du Grand Lyon

L'hôtel de la communauté urbaine s'inscrit sur un terrain d'un hectare et demi. L'ensemble se compose de deux parties bien distinctes. La partie basse ou « galette » comprend deux niveaux et abrite essentiellement les services accessibles au public. Le bâtiment principal se compose d'un bloc de 5 niveaux de 3000 m² chacun composé par un carré de 54 mètres de côté. Le bâtiment fait moins de 28 mètres de haut et échappe de peu (mais sciemment) à la réglementation sur les IGH. La totalité de l'édifice représente 50.000 mètres carrés.

L'énorme bloc est suspendu à une superstructure en béton précontraint, dont l'ensemble des planchers est une charpente métallique également suspendue. L'ensemble du bloc est accroché en 36 points à l'armature sommitale qui reste à découvert. Chaque pilier supporte une charge de 7000 tonnes au sol. « le seul poids de la partie suspendue à l'ossature sommitale représente, avec 10.000 tonnes, environ une fois et demie le poids de la tour Eiffel, estimé à 6900 tonnes⁵ ». Chacune

des 36 suspentes retenant ces 10.000 tonnes est formée de 6 tiges métalliques traversant de part en part le caisson en béton précontraint et reposant sur une rotule mobile. Ces câbles sont tendus par des vérins hydrauliques.

La salle des délibérations tient son originalité du fait des impératifs techniques qu'il a fallu respecter : 750 mètres carrés sont libérés de tous poteaux alors qu'un puits de lumière permet d'éclairer l'assemblée et au public de suivre les délibérations. A proximité, trois salles aux cloisons mobiles permettent de rassembler plusieurs centaines de personnes, des expositions. La circulation verticale des fluides est intégrée dans les gaines-noyaux qui reçoivent également les escaliers, ascenseurs et monte-charges. Les cloisonnements intérieurs sont essentiellement amovibles, 75%

⁵ Le Progrès de Lyon, 3 février 1976



Archives du Grand Lyon

de la surface des sols est aménagé en bureaux-paysages. Ceux-ci bénéficient d'un éclairage naturel jugé important à l'époque grâce aux 100 mètres linéaires de façade par niveau. Une étude acoustique poussée est menée afin de proposer un confort de travail optimal. Des aménagements décoratifs de qualité, des équipements de bureaux modernes, la climatisation et une signalétique élaborée (une couleur par pile du bloc) complètent ce tableau.



Stéphane Autran

L'accessibilité de l'ouvrage est prévue soit par les rues Paul Bert et Garibaldi, au niveau du sol, soit par la dalle piétonne de la Part-Dieu ou encore par la rampe de la place du lac.

Le fonctionnel se mêle de symbolisme : le pilier de l'entrée est comparé à un « parapluie » protecteur où le citoyen peut discuter. L'hôtel est présenté comme un lieu public par excellence, symbole de la cité dans le sens le plus noble du terme.

Le parti d'origine prévoyait une extension progressive des superficies afin d'adapter l'édifice à l'augmentation du personnel de la collectivité. Devant la complexité de l'entreprise et en particulier des nuisances de chantier trop importantes, il est décidé de construire dès le départ toute les extensions prévues.

Des réactions globalement positives

Le journal du bâtiment du 19 octobre 1972 commente l'architecture de l'édifice : « L'effet de masse, allié à la lisibilité facile des volumes confèrent à l'ensemble un certain caractère monumental et symbolique [...] L'absence de tout poteau extérieur due à la structure suspendue confère à ses façades leur personnalité, les bandeaux métalliques et les ceintures de vitrage se déroulant sans coupure, autour du bâtiment [...] Cet édifice contribuera incontestablement à enrichir le quartier de la Part-Dieu et, au-delà, à symboliser Lyon, métropole de la région Rhône-Alpes ».

Le Progrès du 13 août 1976 met en avant la prouesse technique : « Les lyonnais étaient plus perplexes qu'enthousiastes lorsqu'il y a quelques mois surgissaient du sol quatre piliers carrés surmontés d'une ossature de caissons précontraints. Mais le Lyonnais est devenu expert en béton et sans préjuger de ce que sera son verdict sur le plan esthétique, il devrait apprécier l'originalité et les performances techniques d'une construction dont il n'existe que quelques dizaines d'exemplaires dans le monde et seulement quelques unités en France, notamment la mairie de Créteil et la Maison de l'Iran à Paris ».



Lors de l'inauguration du 10 février 1977, le président de la Communauté urbaine de Lyon, Francisque Collomb déclare « ...je crois pouvoir affirmer que l'immeuble lui-même est également un exploit. Conçu par une équipe de jeunes architectes, il est avant tout la marque de son temps, et l'image de notre siècle. Sans ostentation, il devrait demeurer parmi les immeubles significatifs de notre époque [...] Plus que jamais, la communauté urbaine de Lyon a illustré sur ce chantier, son rôle de donneur d'ouvrages et mis en évidence sa responsabilité de décideur, pour aujourd'hui sans doute, mais surtout pour demain ».

Archives du Grand Lyon



Stéphane Autran

Interview de Charles Delfante – ancien urbaniste en chef de la Part-Dieu

Propos recueillis par Stéphane Autran le 30 mai 2008

Quel était votre rôle dans le montage du projet de l'hôtel de la communauté urbaine à la Part-Dieu ?

Henri Meulet, secrétaire général de la communauté urbaine, m'a demandé si je voulais bien me charger de rédiger le programme. Je l'ai donc écrit à partir de l'organigramme de la communauté urbaine, en identifiant les besoins en personnel et en essayant d'évaluer les surfaces nécessaires. Je me suis fait aider par un bureau d'études spécialisé.

Nous avons opté pour des bureaux paysages – des plateaux libres créant des espaces sans cloisons – à la mode à l'époque. Ils facilitent la souplesse dans l'aménagement. Aujourd'hui je n'ai plus d'avis sur ce mode d'organisation, je ne sais plus si c'est une bonne chose !

Nous avons produit également un cahier des charges architectural découlant directement du cahier des charges de session des terrains de la Part-Dieu. Nous avons fixé des règles relativement strictes en recherchant une certaine monumentalité.

Comment se déroule la séance du jury sélectionnant le lauréat ?

Je n'avais pas les qualités pour être membre du jury ni le droit de participer au concours. J'étais en revanche secrétaire du jury du concours et j'ai donc assisté à ce titre à la désignation du lauréat.

Le concours comprend deux degrés. Le premier degré demande aux candidats une esquisse un peu poussée, correspondant à un APS (Avant-Projet Sommaire). Sur la dizaine de candidats passant le premier tour, six sont retenus. Une commission technique analyse ensuite les projets en fonction du respect des normes, de la sécurité, etc. Le jury a établi un premier classement en procédant en quelque sorte par élimination.

Le résultat final s'est joué à très peu ! La séance du jury a débuté un matin, de bonne heure. Il y avait du « linge », de grands architectes parisiens comme Pierre Dufau, quelqu'un de formidable. Il m'avait un jour confié cette boutade : « L'École Nationale des Beaux-Arts section architecture est la seule école au monde qui met dix ans pour former des autodidactes » !



Projet Batton-Bornarel – maquette – Le Progrès 7/11/71

Ce fut relativement facile et rapide dans un premier temps, le jury éliminant les projets, anonymes durant cette phase. Trois projets passent le deuxième tour : Perrin-Fayolle, rapidement écarté pour des questions de non respect du programme et deux candidats : Bornarel-Batton et Gimbert-Vergély.

Après le second tour, chaque membre du jury a développé ses arguments légitimant son choix. Il y a eu une quantité de votes à bulletin secret, des tours et des tours... A chaque fois, les deux projets arrivaient à égalité ! Les membres du jury changeant

d'avis dans les deux sens !

Louis Pradel est arrivé tard, comme à son habitude dans les jurys, vers 16h30 – 17h00. Il pouvait donner de sa voix prépondérante et ainsi débloquent la séance. Il n'a pas voulu user de ce pouvoir, c'était aussi son style ! Il a déclaré : « Je vote comme tout le monde, ma voix est une voix comme les autres ». Il aurait pu faire basculer selon son choix puisqu'il y avait toujours égalité !

Enfin, Maître Félix Rollet a sorti un argument de poids : « Il faut en finir. Les projets sont d'égale valeur du point de vue du fonctionnement, du coût et de l'architecture. Personnellement, je choisis le projet Gimbert-Vergély parce qu'avec le projet Bornarel-Batton, architecturalement plus sympathique, nous risquons d'être critiqué. Le projet Gimbert-Vergély s'insère parfaitement dans le quartier, a une architecture de bonne qualité, sans être agressive. Il a donc ma préférence. Nous risquons d'être critiqué sur le premier, nous risquons beaucoup moins de critiques sur le second ! » Personne n'a rien ajouté, Pradel non plus. Le jury a revoté et les élus ont fait basculer le vote en faveur du projet Gimbert-Vergély.

A quoi ressemblait le projet Bornarel-Batton ?

Il était évident que le projet Bornarel-Batton était plus novateur architecturalement parlant, plus audacieux que le projet Gimbert-Vergély. Il était plus haut, composé de blocs hexagonaux, disposés à des hauteurs différentes. Un des avantages de son parti était son caractère évolutif : il était possible de rajouter des plateaux. Je l'aimais bien également parce qu'il amorçait l'alignement de la rue Garibaldi, marquait le carrefour sur la place des Martyrs de la Résistance. Ce projet ménageait les entrées de manière à ce que la communication entre le niveau zéro et le niveau de la dalle se fasse commodément alors que dans le projet actuel c'est un peu « tirebouchonné » et le couloir au rez-de-chaussée est sinistre.

Le projet Gimbert-Vergély est remarquable au niveau de sa technique de construction ?

Sur cet aspect, il est très intéressant ! Mais le jury, ne l'avait pas remarqué, on ne l'a vu qu'après ! Je peux enfin ajouter, en temps qu'utilisateur du lieu durant les années suivant la mise en service, que le bâtiment fonctionnait très bien ! La relation entre les différents services et les responsables se faisait très commodément, les gens se rencontraient, c'était donc pas mal ! Ensuite, le personnel augmentant, des cloisonnements sont apparus. En résumé, j'aime bien le projet, encore qu'il aurait été plus intéressant de faire une double entrée place des Martyrs et sur la dalle plutôt que rue du lac...

